

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°54
du 06 Mai 2019 à 20H00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le six mai à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Daniel DELATOUR, Magalie RENARD, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Claudia GIROD donne pouvoir à Christelle THOMASSON, Dominique BAUMANN donne pouvoir à Magalie RENARD, Eric SCHNEIDER donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER

Absents : Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Bernard JOSSERMOZ est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu N°53 du 01 Avril 2019:

ERRATUM : Madame Christelle Thomasson indique une erreur dans le chapitre questions diverses et informations. La réunion « Rêve de cirque » du Jeudi 16 Mai se déroulera à **20 Heures** et non 18 Heures comme indiquée.

Le compte rendu N°53 du 01 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations

1- Numérotation des lieux-dits

Suite à la délibération n°2018-11-009 validant le principe général de dénomination et numérotage des lieux-dits de la commune et à l'inscription de l'opération au budget 2019, Messieurs Bernard Jossermoz, Jean-François Morellet et Daniel Delatour, nommés coordinateurs, présentent leur projet. Ils exposent la situation géographique des voies et leurs appellations. Ils précisent que les numéros seront prévus pour les lotissements à venir.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix le projet de dénomination et numérotation des lieux-dits.

2- Installation panneau d'information.

Dans le cadre de l'installation d'un panneau électronique d'information, situé 63 Route de Saint Trivier, par la Communauté de communes de la Dombes, un devis d'alimentation complémentaire prenant en compte les tranchées de raccordement, les réfections au sol et le raccordement électrique a été transmise par la société Derichebourg mandatée par JSG Technologie pour installer les JEI (Journaux Electronique d'information). Le montant du devis est de 646.80 € TTC.

Monsieur Bernard Jossermoz spécifie que les panneaux sont fournis par la Communauté de communes de la Dombes et que l'alimentation est à la charge de la Commune.

Madame Magalie Renard demande si des autres devis peuvent être demandés. Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre est gérée par la Communauté de communes.

Les conseillers municipaux approuvent par 9 voix pour et 2 abstentions le devis complémentaire pour l'installation d'un panneau électronique d'information, d'un montant de 646.80 € TTC.

3- Lagune -Bac décanteur

En raison des fortes pluies et orages de plus en plus fréquents, le ramassage de nombreux cailloux et objets indésirables entraînant la surchauffe du dégrilleur a été constaté. Pour remédier à ce problème Monsieur le Maire propose la création d'un bac décanteur à la station d'épuration, permettant un nettoyage avant le dégrilleur.

Madame Magalie Renard demande pourquoi le bac décanteur n'avait pas été prévu au départ. Monsieur le Maire informe qu'au moment de la construction de la lagune le prix d'un décanteur était élevé et qu'il n'était pas obligatoire.

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité des 11 voix un accord de principe sur la création d'un bac décanteur, et autorisent Monsieur le Maire à réaliser des devis.

4- Eglise - Travaux

Monsieur le Maire informe qu'un point sur l'étanchéité du toit de l'église serait à faire. En effet un tuilage du plafond en bois a été constaté et des travaux futurs pourraient être à réaliser. L'avis des Bâtiments de France sera également demandé par la suite.

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité des 11 voix un accord de principe sur la démarche et autorisent Monsieur le Maire à réaliser des devis auprès de couvreurs et/ou charpentiers.

5- Subvention en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités lancent un appel à toutes les communes et intercommunalités de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Les conseillers municipaux par 9 voix contre et 2 abstentions refusent de donner une subvention en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.

C/ questions diverses et informations :

- **Loisirs** : Passage d'un rallye cyclo le Dimanche 19 Mai sur la Commune.
- **Conseil** : Prochain conseil municipal fixé au Lundi 3 Juin 2019 à 20 heures.
Rappel : En cas d'absence, une délégation de vote est recommandée.
- **Divers** : Madame Magalie Renard demande si une tonte de la partie restante du terrain de foot est possible. Monsieur le Maire répond oui.
- **Travaux Ecole**. Monsieur Bernard Jossier fait un point sur l'avancement des travaux qui se déroulent comme prévus sur le planning.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H35.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents